

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

Conseil d'Administration



Lundi 15 février 2021

Présents (12) : Cyril WALTER, Fabrice JUDE, Michel VAZ, Laurianne PALIN, Pierre PACE, Gian-Luca TROISI, Anissa MEROT, Ronan GUEVARA O'KEEFFE, Sébastien DREVET, Vincent BEAUCHOT, Henry-Claude SERAN et Stéphane VILQUE.

Lieu : Dématérialisé sur plateforme Zoom

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2020

Approuvé par l'ensemble du conseil.

2) Avis sur le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2020

Il n'y a pas eu de question, vu que la réunion n'a pas eu lieu en présentiel ni par zoom. Soixante-six adhérents ont voté en mode dématérialisé.

3) Point chômage partiel : échéance du 28/02/2021

Le chômage partiel et les engagements du Gouvernement s'arrêtent au 28 février, nous n'avons à ce jour aucun document à ce propos annonçant la prolongation de la prise en charge par l'État.

Un plan de sauvegarde des associations va être lancé pour que les aides continuent à être versées.

Un fond de solidarité créé par l'ANS existe aussi.

Une pression assez importante est mise de la part de tous les acteurs du sport incitant le Gouvernement à ouvrir la plupart des structures.

Si jamais le dispositif du chômage partiel venait à disparaître, nous devrions continuer à prendre en charge leurs salaires s'ils continuent à être salariés, en sachant que les adhérents n'y verraient aucun bénéfice.

La solution serait ainsi d'en parler aux adhérents afin de proposer un remboursement si eux-mêmes en éprouvent la nécessité.

Le problème est assez ouvert aux discussions dans les différentes associations sportives : faire un courrier de sensibilisation aux adhérents en parlant du point de vue social et financier, aussi parler des différents scénarii sur nos capacités à rembourser entièrement, partiellement ou pas du tout.

En tout cas laisser la décision aux adhérents s'ils en font la demande (cf. le règlement intérieur)

En conclusion, si le chômage partiel n'est plus pris en charge par l'Etat, nous continuerons coûte que coûte à l'assumer.

4) Point trésorerie

Pour information : toujours aucun remboursement du vol du stage 2020. Conséquemment, nous pouvons demander à des sociétés spécialisées pour récupérer ce montant. Nous pouvons également porter plainte, mais la compagnie aérienne n'étant pas française, cela engendrera forcément d'autres problèmes... Contacter l'assistance juridique de l'assurance du club serait en outre une solution.

Nous sommes effectivement en excédent d'environ 21 000 euros à l'état provisoire de début février. Il n'y a rien de particulier à faire remarquer.

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE: EXERCICE 2020/2021: Etat au 06/02/2021

Compte d'exploitation provisoire

CHARGES	MONTANT(euros)	PRODUITS	MONTANT(euros)
60-Achat	748	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0
Achats d'études et de prestations de services	0	Prestation de services	0
Achats non stockés de matières et de fournitures	0	Vente de marchandises	0
Fournitures non stockables (eau, énergie)	22	Produits des activités annexes	0
Fourniture d'entretien et de petit équipement	726		
Autres fournitures	0		
61 - Services extérieurs	821	74- Subventions d exploitation	14707
Sous traitance générale	0	Etat: ANS, ARS, ...	13107
Locations	184		
Entretien et réparation	0	Région(s):	0
Assurance	637		
Documentation	0		
Divers	0	Département(s):	600
62 - Autres services extérieurs	2946		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500	Commune(s):	0
Publicité, publication	0	subvention communauté de communes et agglomération	0
Déplacements, missions	220		
Frais postaux et de télécommunications	11	Organismes sociaux (à détailler):	0
Services bancaires, autres	215		
63 - Impôts et taxes	0	Fédération	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	Fonds européens	0
Autres impôts et taxes	0	ASP	1000
64 - Charges de personnel	13556	Autres recettes (précisez)	0
Rémunération des personnels	11341		
Charges sociales	1835	75 - Autres produits de gestion courante	29098
Autres charges de personnel	380	Dont cotisations	26298
65 - Autres charges de gestion courante	5862	76 - Produits financiers	249
66 - Charges financières	0	77 - Produits exceptionnels	0
67 - Charges exceptionnelles	-1428	78 Reprises sur amortissements et provisions	0
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	296	79 - transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	22801	TOTAL DES PRODUITS	44054
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature	0	Dons en nature	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestations en nature	0
Personnel bénévole	0	Bénévoiat	0
TOTAL DES CHARGES	22801	TOTAL DES PRODUITS	44054
RESULTAT	21253		

Le bilan par action a été également fait mais il est difficile d'en dire quoi que ce soit. Il est présenté en Annexe de ce procès-verbal.

Financièrement, le club est plutôt en positif grâce aux aides de l'état.

Les engagements sportifs n'ont pas été payés, mis à part le premier tiers de la Nationale 2.

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE: EXERCICE 2020/2021: Bilan provisoire au 06/02/2021

ACTIF		PASSIF	
<i>Patrimoine de l'association</i>		<i>Ressources financières de l'association</i>	
ACTIF IMMOBILISE		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles		Fonds propres : Report à nouveau	55149
Immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	21251,31
Autres immobilisations financières	1061,76	Autres fonds associatifs : Subventions d'investissement	0
Total actif immobilisé	1061,76	Total fonds associatifs et réserves	76400,31
ACTIF CIRCULANT		DETTES	
Créances	3035,36	Emprunts et dettes accumulées	0
Disponibilités / Trésorerie	67233,95	Fournisseurs et comptes rattachés	-5561,24
Charges constatées d'avance	0	Fiscales et sociales (cotisations sociales à régler)	492
Total actif circulant	70269,31	Produits constatés d'avance	0
		Total dettes	-5069,24
TOTAL ACTIF	71331,07	TOTAL PASSIF	71331,07

5) Charte de la Laïcité et analyse du CNAJEP

Aucun débat sur la Charte. Ce document est inutile et ne se base sur aucune loi. Le projet de loi n'étant pas encore passé, cela ne peut donc pas être à l'ordre du jour. Nous aurons sûrement l'occasion d'en débattre pour 2022, par conséquent il y aura peut-être besoin d'un engagement des exécutifs de notre association.

Toutes les associations se penchent sérieusement sur le problème des violences dans le sport (qui est un projet prioritaire du ministère des sports)

Il y aura une prise en compte plus importante de ces règles à l'avenir.

Il y aura subséquemment possiblement une campagne en septembre prochain à propos de ces sujets envers nos adhérents.

6) Point subventions

Dix mille cinq cents euros venant de la mairie de Toulouse, six cents du département permettant l'investissement d'équipement sportif destinés à l'école de polo, six cents de la région pour le financement de l'affichage autonome des 30/20 secondes acquis l'an passé.

Dossier 2021 de l'ANS : les sommes perçues pour l'année en cours ont été partiellement rompues car l'activité a été suspendue trop tôt. Il n'y aura donc probablement pas de remboursement à prévoir cette année.

Dans la plupart des associations, les subventions de projet ont été transformé en subventions de fonctionnement.

Nous devons nous renseigner auprès de nos éducateurs s'ils veulent passer une formation car il y a un projet avec l'ANS. Nous n'avons pas eu beaucoup de demandes de la part de nos encadrants à part pour Gianluca qui a passé son recyclage. Nous pouvons proposer des formations aux encadrants et voir ce qui les intéresse.

Les subvention ANS sont destinées pour les clubs employeurs, étant donné que notre association comporte uniquement des CDD en temps partiel, nous ne sommes pas sûr d'être éligible.

Pour finir, les subventions club sont plutôt destinées aux clubs professionnels.

7) Point adhésions

192 noms figurent sur la liste par rapport à 208 la saison passée, mais seuls 172 ont payés au moins une partie de l'adhésion.

8) Prise en charge des éléments variables 2020/2021

Le calcul théorique sur la période d'inactivité partielle entre octobre et février donne 10828 euros de parts variables des adhérents possiblement remboursables en sachant que tout le monde n'a pas encore payé entièrement.

9) point sur les encadrants : 2020/2021 et préparation 2021/2022

Benjamin qui s'occupe de l'école de natation et de l'aquagym souhaitait arrêter l'école de natation cette année et a proposé de se faire remplacer par Solène Vignon (en place depuis le 22 janvier).

Yaël devrait nous quitter de manière anticipée, nous aurons par suite besoin d'un remplaçant d'ici avril, en fonction des évolutions sanitaires.

Pour la saison prochaine, sans Yaël ni Dylan, nous devons donc réfléchir à qui recruter pour deux postes avec ce volume horaire si particulier.

Ronan voudrait faire appel à un préparateur sportif. Afin d'augmenter le nombre d'entraînements, nous pourrions prendre deux fois six heures avec un préparateur sportif en septembre et janvier afin de raccompagner la reprise du water-polo, le coach aura ainsi plus de temps consacré à la reprise technique du water-polo.

En synthèse, cela ferait quelques créneaux en retour de vacances, ce serait alors une préparation physique hors de l'eau, dans un gymnase, une salle de sport ou même à l'extérieur.

Nous devons trouver quelqu'un qui puisse proposer une préparation spécifique au water-polo en demandant au CREPS entre autres.

De plus, Thomas Guerry, joueur d'Albi est préparateur physique et il pourrait être intéressé de même que son collègue.

Pour la saison prochaine, nous nous baserons sur les points suivants :

Prépa physique / Sortie cohésion / Tournoi de pré saison

Exemple de tournoi : celui de pré saison à Angers, niveau N3, N2, N1.

Le budget sera envisagé en fin de saison en fonction des devis et du budget disponible.

Les volumes horaires actuels consécutifs de Dylan et Yaël : cinq heures par semaine et quasiment dix heures plus les matches.

Nous avons une option avec Cédric sur un contrat d'alternance avec les jeunes. On pourrait même le faire travailler avec le groupe régional.

En effet, Cédric a le BF1 et le BNSSA, il peut prendre en charge un contrat en alternance avec le BPJEPS en activités aquatiques et natation.

Si Cédric remplace complètement Yaël, il aura dix heures par semaine de travail à assumer.

La possibilité de demander à des maîtres-nageurs sur Toulouse qui auraient des compétences en water-polo peut également être envisagée.

Les pistes Philippe Migeon et Amir Oumouri ne sont pas vraiment envisageables.

Nous aurons forcément plus de pistes d'entraîneurs potentiels quand les piscines rouvriront.

Pour prendre fin, la question reste ouverte et il faudra avoir des solutions d'ici août si nous voulons les mettre en place en septembre.

10) Services civiques

Il est agréable pour les personnes concernées d'avoir leur versement tous les mois. Ils ont ainsi été maintenu et ne pourront pas en faire l'année suivante. Leur bilan actuel est minime.

Dylan devrait au moins s'investir sur un projet à propos du sport/santé.

Cédric pourrait aussi s'occuper de l'organisation d'un projet sur un stage courant fin avril et si cela n'est pas envisageable, encadrer des activités extérieures. Il lui est aussi possible de demander à Gianluca, Julien et Yaël pour mise en place d'un stage sportif à Pâques.

11) Point championnats ; déroulé et engagements (cf. communiqué de la FFN)

Aucune activité à déclarer.

Nous pensions pouvoir reprendre en partiel en février : ce n'est plus d'actualité.

L'établissement d'un championnat raccourci n'est pas non plus à l'ordre du jour.

La tenue d'un tournoi de fin de saison a l'air d'être la seule option envisageable.

Aucun joueur de Toulouse n'a été retenu dans les présélections jeunes U15 et U17.

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

Il n'y aura pas de montées et descentes, à part pour le sport élite masculin avec un club descendant. La possibilité de reconduire le tournoi de fin d'année à La Ramée est fortement compromise. Dans tous les cas, attendre les suites de la pandémie semble préférable. Tous les tournoi de rugby subaquatique ont été annulé mais la France a enfin été enregistrés en UWR par la CMAS suite au dépôt de la demande en début 2020.

12) projet sportif

Comment faire évoluer le club ?

Après avoir recueilli les avis des entraîneurs et adhérents et parents, Ronan en est arrivé aux conclusions suivantes :

1. Les jeunes doivent être la base du club afin de générer de l'argent et avoir de nouveaux joueurs en N2. Cela passera par l'apprentissage des bases du water-polo ; cela demandera de travailler dur sans trop de pression, donnant aussi l'occasion aux enfants de s'amuser à l'entraînement. De plus, le coach devra être vu comme un leader.

Nous pourrions mettre en place une stratégie de parrainage pour les jeunes, leurs permettant de réduire le montant de la cotisation sur une année.

2. Organiser des compétitions féminines.

3. Faire progresser et encourager la cohésion d'équipe pour la N3 loisir, les U17 et la Nationale 2.

4. Aborder le même style de jeu pour la Nationale 2 et les U17, engendrant ainsi une montée plus facile des joueurs inexpérimentés et permettant une émulation au sein du groupe.

5. Créer un centre de formation de gardiens le vendredi avec toutes les sections : cultiver notre faiblesse peut permettre aux joueurs de se lancer.

Nous pourrions aussi faire un parrainage avec un gardien connu sur un stage pendant les vacances ? En effet, on sait que Rémi Garsau est le cousin de Mathieu Oliva et que Sébastien pourrait essayer de le contacter.

13) Plan de formation obligatoire eu égards aux aides ANS

A propos de la formation des encadrants : Laurianne, à qui le MEF1 a été pris en charge par le club via un projet ANS, se charge de la formation de Romain MERCINIER pour passer le niveau Initiateur. La qualification Initiateur ne peut pas être validée s'il n'y a pas l'examen pratique (nécessitant deux formateurs de niveau au minimum MEF1) et, dans la conjoncture actuelle, c'est impossible à faire.

14) Décharge du Bureau sortant

Le Conseil d'administration donne quitus et décharge de Bureau sortant. Pour mémoire, il est composé de :

Président	Cyril WALTER
Vice-président	Sébastien DREVET
Secrétaire	Pierre PACE
Trésorier	Vincent BEAUCHOT

15) Élection des membres du Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier)

Pierre se représente au secrétariat.

Sébastien a un projet et est candidat à la présidence. Sébastien veut que ce rôle soit plus partagé par nous tous et il admet ne pas avoir les compétences de gestion et d'administration de Cyril.

PROJET À COURT/MOYEN TERME



Vie associative

- ✓ Partager l'information, la prise de décision mais aussi les responsabilités au sein de notre organe de gouvernance
- ✓ Développer le bureau exécutif au détriment d'un CA « chambre d'enregistrement »
- ✓ Développer le réseau de bénévoles
- ✓ Créer ou utiliser des outils de gestion interactifs dans le but de favoriser le partage d'information

Sportif

- ✓ Développer les créneaux sportifs pour nos sections jeunes (et trouver de nouveaux moyens d'entraînement)
- ✓ Mettre en place une section U11 en lien avec les obligations fédérales (N2) et « engraisser » nos sections jeunes
- ✓ Maintenir nos sections adultes sur les 3 niveaux de compétition : Régional, N3 et N2 (ainsi que le rugby subaquatique)
- ✓ Offrir un encadrement de qualité; qualifié et dynamique, fidélisé et fidélisant (Formation continue des coaches)

Image et cohésion

- ✓ Développer le lien entre les sections, créer une vie de club
- ✓ Développer l'image du club, véhiculer les valeurs et les couleurs hors de la sphère club
- ✓ Redynamiser la boutique



RESPONSABILITÉS (PROJET ÉVOLUTIF)



Présidence

- Sébastien Drevet
- Fabrice Jude
- Cyril Walter

Trésorerie

- Vincent Beauchot
- Cyril Walter

Secrétariat Général

- Pierre Pace
- Anissa Mérot
- Stéphane Vilque

Vie associative

- Sébastien Drevet
- Cyril Walter
- Henri Serran
- Anissa Mérot

Communication, cohésion, image du club

- Ronan Guevarra
- Stéphane Vilque
- Michel Vaz
- Lauriane Palin

Gestion RH

- Sébastien Drevet
- Fabrice Jude
- Cyril Walter

Sportive

- Gian Luca Troisi
- Ronan Guevarra

Officiels et Arbitrage

- Miche Vaz
- Pierre Pace

Relations institutionnelles

- Sébastien Drevet
- Fabrice Jude
- Cyril Walter
- Lauriane Palin



Plusieurs personnes adhèrent immédiatement au projet mais se posent quelques questions à propos de :

1. La faisabilité de ce schéma et la compétence de tous les membres aux postes auxquels ils seront associés.
2. Du temps de rodage afin de mettre ce système administratif en place.

Sébastien voit cette proposition à moyen terme. En effet, si nous ne trouvons pas de fonctionnements internes et routines adéquats entre les différents membres d'ici juin, il peut être prêt à laisser sa place à la fin du mandat. Dans tous les cas, il assumera sa fonction de président jusqu'au bout.

Pour cette année, nous pouvons essayer de faire comme le pense Sébastien et nous adapter au fur et à mesure de nos échecs et réussites.

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

Après plusieurs interventions de différents membres du CA, Cyril se satisfait de pouvoir passer le relais et se propose au poste de trésorier avec Vincent en adjoint et clôt le débat.

Mis à part l'absence de Vincent BEAUCHOT qui a dû nous abandonner pour raison professionnelle, le Bureau exécutif ainsi proposé est élu à l'unanimité, en attendant la déclinaison des pôles de compétences et d'actions suggérés. Le Bureau est donc constitué ainsi :

Président	Sébastien DREVET
Secrétaire	Pierre PACE
Trésorier	Cyril WALTER
Trésorier adjoint	Vincent BEAUCHOT

16) Calendrier des réunions statutaires ordinaires pour la mandature 2020/2021

La réunion aura lieu fin mars afin de permettre une organisation plus rapide des différents postes et du projet du nouveau président.

La date est fixée au 22 mars vers 18h15.

17) Questions diverses :

La Tombola ouverte en 2020 et mise en stase suites aux différentes contraintes sanitaires : Sébastien devrait se renseigner auprès de l'association partenaire pour savoir si c'est toujours d'actualité ou si c'est fini. Ceci dit, les profits n'étant que de 20% de recettes et celles-ci étant faibles, nous décidons de clore l'organisation de la tombola qui n'engendrerait qu'une recette dérisoire pour le club.

La séance est close à 20h25.

Le Secrétaire
Pierre PACE



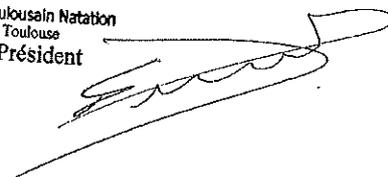
Le président sortant
Cyril WALTER



Le Président entrant
Sébastien DREVET



Stade Toulousain Natation
à Toulouse
Le Président



STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

ANNEXE : Compte de résultat provisoire par action

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE: EXERCICE 2020/2021: Etat au 06/02/2021
Compte d'exploitation provisoire par action

Action	Libellé	Dépense	Recette	Solde
Fonctionnement		2669,23	245,8	-2423,43
	Fournitures pour fonctionnement de l'association : produits d'entretien, papier toilette, savon, etc.	144		
	Location matériel, équipement, terrain, salle, véhicule, bureau, etc.	108		
	Assurances propres au club : responsabilité civile, incendie, locaux...	477,2		
	Frais de restauration liés aux déplacements, matchs	156		
	Téléphone, internet, affranchissement, fax	10,75		
	Frais bancaires, commissions, agios	215,4		
	Frais de formation du personnel, tickets restaurant	380		
	Licences	10		
	Frais de stages, de formations des adhérents, bénévoles,...	400		
	Cotisations, affiliations (ex : fédération, association locale, etc.)	490		
	Intérêts des comptes d'épargne ou placement		248,8	
	Carburant	22		
	Cotisations des adhérents, des clubs		-3	
	Frais de déplacement : autoroute, train, bus, métro, avion, etc.	64,43		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	19,4		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Médecine du travail)	96		
	Locations diverses (hébergeur de site internet, serveur, ...)	76,05		
WPHON		754,75	5010	4255,25
	Salaire net du personnel	169,03		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	35,72		
	Licences	500		
	Cotisations des adhérents, des clubs		5010	
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	50		
WPESP		398	0	-398
	Licences	350		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	48		

AQUAG		409,92	2390	1980,08
	Salaire net du personnel	176,77		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	78,15		
	Licences	100		
	Subvention - CNDS / ANS		800	
	Cotisations des adhérents, des clubs		1590	
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	55		
EcNat		1086,3	4275	3188,7
	Salaire net du personnel	344,58		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	175,72		
	Licences	506		
	Cotisations des adhérents, des clubs		4275	
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	60		
WPU13		1677,91	2680	1002,09
	Matériel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	41,15		
	Fournitures pour activité du club : Maillots, ballons, chaussures, vêtements	44		
	Salaire net du personnel	1210,51		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	159,58		
	Licences	200		
	Subvention - CNDS / ANS		400	
	Subvention - Conseil Départemental		300	
	Subvention - ASP (Agence de Service de Paiement) pour service civique, PEC, etc.		300	
	Cotisations des adhérents, des clubs		1680	
	Frais de déplacement : autoroute, train, bus, métro, avion, etc.	0		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	40		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	-17,33		

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

WPU15		885,81	2632	1746,19
	Materiel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	41,15		
	Fournitures pour activité du club : Maillots, ballons, chaussures, vêtements	44		
	Salaire net du personnel	561,94		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	-12,96		
	Licences	350		
	Subvention - CNDS / ANS		400	
	Subvention - Conseil Départemental		300	
	Subvention - ASP (Agence de Service de Paiement) pour service civique, PEC, etc.		100	
	Cotisations des adhérents, des clubs		1832	
	Frais de déplacement : autoroute, train, bus, métro, avion, etc.	-121		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	40		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	-17,32		
WPU17		1384,51	2334	949,49
	Materiel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	27,44		
	Salaire net du personnel	618,88		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	36,34		
	Licences	550		
	Cotisations des adhérents, des clubs		2334	
	Frais de déplacement : autoroute, train, bus, métro, avion, etc.	121		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	40		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	-9,15		
WPN2C		4706,4	5020	313,6
	Materiel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	98,77		
	Frais d'arbitrage ou de jugement	2500		
	Salaire net du personnel	613,07		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	446,03		
	Licences	995		
	Dons de personnes physiques		1800	
	Cotisations des adhérents, des clubs		3220	
	Frais de déplacement : autoroute, train, bus, métro, avion, etc.	0		
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	52		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	1,53		

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762

WPSEN		1979,28	7210	5230,72
	Materiel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	65,84		
	Salaire net du personnel	726,99		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	85,42		
	Licences	1025		
	Subvention - ASP (Agence de Service de Paiement) pour service civique, PEC, etc.		400	
	Dons de personnes physiques		1000	
	Cotisations des adhérents, des clubs		5810	
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	60		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	16,03		
WPFEM		81,95	800	718,05
	Materiel ou bien immobilier dont la valeur > 500 euros (à amortir)	21,95		
	Licences	60		
	Subvention - CNDS / ANS		800	
RugSu		595,92	2328	1732,08
	Assurances propres au club : responsabilité civile, incendie, locaux...	160		
	Licences	325,92		
	Subvention - CNDS / ANS		1778	
	Cotisations des adhérents, des clubs		550	
	Fournitures administratives : papeterie, ramette, stylos, petit matériel, consommables informatiques	30		
	Charge sur exercice antérieur	80		
J'Apprends à Nager		156,43	2520	2363,57
	Salaire net du personnel	99,66		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	56,77		
	Subvention - CNDS / ANS		2520	
Tournoi		420,21	500	79,79
	Salaire net du personnel	325,68		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	89,19		
	Subvention - CNDS / ANS		500	
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	5,34		
CoVid19		5368,9	5909,03	540,13
	Salaire net du personnel	6232,96		
	Cotisations sociales : patronales et salariales (URSSAF)	444,25		
	Frais de mutation	0		
	Subvention - État		5909,03	
	Cotisations sociales : patronales et salariales (Impôts - Prélèvement à la source)	199,69		
	Charge sur exercice antérieur	-1508		

STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE

U.R.S.S.A.F.: 310 212 7471 – Immatriculation RNA W313003278

SIRET: 385 369 079 00061 - APE (NAF): 9312Z – Agrément JS 031ORG0762